

Communiqué de Presse :

BNA Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Appel à candidature au poste d'un Administrateur Indépendant & Président du Comité Risques

1. OBJET :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux à la règlementation régissant le secteur des assurances et le marché financier, BNA ASSURANCES lance un appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur Indépendant et président du comité Risques devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE COMPETENCE ET D'EXPERIENCE

Les candidats à ce poste doivent faire face aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, au jour du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec BNA Assurances, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire d'une société dans laquelle BNA Assurances est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de BNA Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président du conseil d'administration, Directeur Général ou d'un salarié de BNA assurances ;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président du conseil d'administration, Directeur Général ou d'un salarié d'une société appartenant au même

groupe que BNA Assurances ;

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de BNA Assurances ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec BNA Assurances ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de BNA Assurances ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du conseil d'administration, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire ou d'un salarié de la société ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié de la société concernée,
 - président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée,
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne pas être faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Ne pas être personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
- Ne pas être personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) en Gestion des risques ou en Audit, Finance ou Comptabilité, et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances, ou dans le domaine de la finance ;
- Justifier d'une expérience avérée en gestion des risques dans le secteur financier.

3. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration de BNA Assurances détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat mis à jour et signé ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'Administrateur Indépendant & Président du Comité Risques** » au nom du Président du Conseil d'Administration de BNA Assurances et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société BNA Assurances, Cité Les Pins Les Berges du Lac II - 1053 Tunis, au plus tard le **2 mars 2026**. (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la BNA Assurances.

5. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Le candidat(s) retenu est choisi par le Comité de Nomination et Rémunération de la Société BNA Assurances après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Le Conseil d'Administration de la société BNA Assurances, après avis du Comité de Nomination et Rémunération, peut déclarer les résultats de l'appel à candidature infructueux.

BNA Assurances transmettra, pour accord préalable, à l'Autorité de tutelle le candidat retenu.

Il est précisé que le Conseil du Marché Financier (CMF) peut émettre des réserves ou des observations concernant tout candidat proposé ou nommé en qualité de membre indépendant ou de représentant des actionnaires minoritaires, et en informe, le cas échéant, les autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur Indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

BNA Assurances mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT & PRESIDENT DU COMITE RISQUES

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro sis(e) au....., Candidat au poste d'administrateur indépendant et Président du comité Risques au sein du Conseil d'Administration de BNA Assurances, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature